



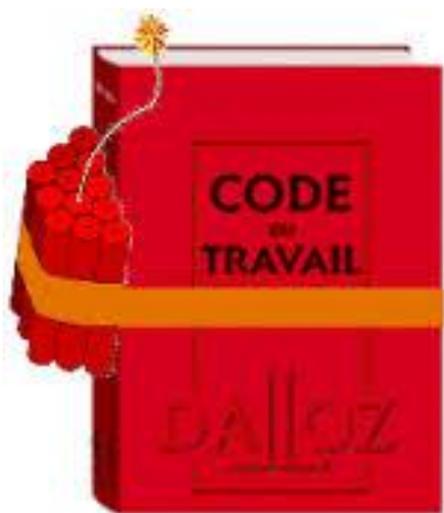
EDITION DE FEVRIER 2016

## Spécial Code du Travail

### LOI El Khomri ; des propositions négatives sur plusieurs points

Certaines avancées pour les salariés sont masquées dans un texte « un peu fourre-tout » qui contient des dispositions auxquelles la **CFDT** s'oppose comme le plafonnement des indemnités prud'hommes en cas de licenciement abusif ou encore le renvoi à une décision unilatérale de l'employeur dans les petites entreprises pour la mise en place du forfait jours.

### Pour la CFDT, le projet est trop déséquilibré entre flexibilité et sécurité



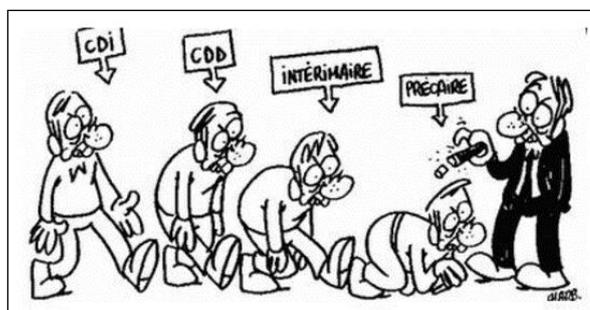
La **CFDT** par la voix de son secrétaire général exprime un « **désaccord ultraprofond** » sur le plafonnement du niveau des indemnités prud'homales. « **Il est hors de question que cela reste en l'état** »

Sur l'assouplissement des règles sur la motivation des licenciements économiques : « **On part du principe que ce qui empêcherait d'embaucher serait la peur de licencier. C'est stupide. Le gouvernement a cédé à la panique et aux idées de libéralisation les plus farfelues du patronat.** »

Pour la **CFDT** tout ce qui permettrait à une entreprise de déroger à un ordre social fixant une durée du travail ne doit pouvoir se faire que par accord syndical majoritaire et non à la décision unilatérale de l'employeur.

### « Des marges d'action pour faire rectifier ce texte »

Jugeant qu'il n'existe pas de marge de négociation, puisque le texte est parti au Conseil d'État et va être soumis au conseil des ministres, la **CFDT** souligne qu'il y a néanmoins beaucoup de marges d'action auprès des parlementaires et de l'opinion publique pour faire rectifier ce texte.



La **CFDT** verra si on peut s'exprimer et agir en commun avec d'autres organisations syndicales.

...ENSEMBLE SOYONS ACTEURS DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL...